



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 6 décembre 2019, 20 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Don Saliba

Odette Hébert
Jean-François David

Madame Anik Bois a motivé son absence.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2019.
- 1.4 Autorisation de publier les vœux des fêtes avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier.
- 1.5 Renouvellement de l'adhésion de la FQM pour 2020.
- 1.6 Quote-part en transport adapté 2020 de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau.
- 1.7 Adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.
- 1.8 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local.
- 1.9 Demande de témoigner notre intérêt à la 4^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier.
- 2.4 Contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions.
- 2.5 Renouvellement de l'assurance collective.
- 2.6 Facture AJ Environnement - Consultants en biologie pour l'évaluation environnementale de site Phase II et le rapport.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre et des salaires pour la période du 20 octobre au 23 novembre 2019.
- 4.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 508-2019 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 4.3 Avis de motion et adoption du projet règlement numéro 509-2019 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec.



No de résolution
ou annotation

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Achat d'une piscine portative pour incendie.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Abat-poussière 2020.
7.2 Offre de service pour la réfection de deux ponceaux sur les chemins Haut-des-Côtes et Sabourin – de la MRC de Papineau.
7.3 Résultat d'appel d'offres par invitation pour le remplacement d'un ponceau au 1130, chemin du Tour-du-Lac.
7.4 Embauche d'un nouvel employé – Manœuvre aux Travaux publics.
7.5 TECQ – 2019-2023.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Adhésion 2020 de la COMBEQ pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du service d'urbanisme et son adjointe, madame Nathalie Gamet.
8.2 Nomination des membres du CCU.
8.3 Servitude pour un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le lot 5 870 296.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte rendu des réunions du CDDÉ 7 octobre et du 11 novembre 2019.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Lac-Simon célèbre Noël.
10.2 Feux d'artifice d'hiver.
10.3 La traversée à la nage à Lac-Simon.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Compte rendu de la réunion MADA du 8 octobre 2019.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il demande une minute de silence en ce 6 décembre concernant la tragédie à la Polytechnique et surtout une pensée profonde aux familles et surtout aux parents de ces jeunes femmes décédées aussi tragiquement.

1.1 Ouverture de la séance

338-12-2019
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 05.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour

339-12-2019
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour avec un ajout au point 12.1 dans Divers :

- Modification à la résolution 278-10-2019 – Demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel – lot 5 870 483.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

340-12-2019
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} novembre 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Autorisation de publier les vœux des fêtes avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier

341-12-2019
Autorisation de publier les vœux des fêtes avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chénéville, de Duhamel et de Montpellier s'unissent à Lac-Simon pour offrir à la population leurs vœux des fêtes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise un partage d'espaces publicitaires au cahier de Noël dans le Journal Petite-Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées, des vœux pour la période des Fêtes, et ce, pour une page complète dans chaque journal avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

QUE cette dépense de 1 400 \$, plus les taxes applicables, à partager également entre les municipalités, soit imputée au poste budgétaire 02-11000341.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Renouvellement de l'adhésion de la FQM pour 2020

342-12-2019
Renouvellement de l'adhésion de la FQM pour 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à la FQM;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2020 pour un montant de 1 103,06 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette facture soit payée en janvier 2020;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Quote-part en transport adapté 2020 de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau

343-12-2019

Quote-part en transport adapté 2020 de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau

CONSIDÉRANT la quote-part en transport adapté 2020 de la municipalité de Lac-Simon pour la CTACP;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le conseil contribue pour le transport adapté pour l'année 2020 un montant de 5 285,50 \$ qui sera inclus dans notre quote-part à verser à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

344-12-2019

Adhésion annuelle de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de faire partie de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 225 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

345-12-2019

Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- A) La capacité de payer des municipalités;
- B) L'accès difficile aux programmes existants;
- C) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- D) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la municipalité de Lac-Simon appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Lac-Simon participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- E) La capacité de payer des municipalités;
- F) L'accès difficile aux programmes existants;
- G) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- H) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, monsieur Mathieu Lacombe, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9 Demande de témoigner notre intérêt à la 4^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire

346-12-2019

Demande de témoigner notre intérêt à la 4^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » de l'Association pulmonaire

CONSIDÉRANT la demande de témoigner notre intérêt à la 4^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » de l'APQ, Santé Canada, le MSSS et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE la municipalité de Lac-Simon s'engage envers la campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon » pour signifier notre intérêt.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de novembre ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de novembre a été déposée et le maire invite la directrice générale adjointe à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3 Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier

347-12-2019

Offre de service de la FQM pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT un deuxième affichage d'offre d'emploi pour embaucher un directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT l'offre de service en ressources humaines et relations de travail de la FQM pour nous accompagner dans le cadre du processus d'embauche pour la municipalité de Lac-Simon;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil confie le mandat à la FQM pour pourvoir le poste d'un directeur général et secrétaire-trésorier à temps plein à la Municipalité de Lac-Simon;

ET QUE le Conseil autorise à la FQM un déboursé de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4 Contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions

348-12-2019

Contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre son engagement pour le soutien informatique adapté à notre gestion administrative;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 21 385 \$ plus les taxes applicables, payable à PG Solutions, pour les contrats d'entretien et de soutien des applications nécessaires à la gestion financière et urbanistique de la Municipalité, pour l'exercice 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Renouvellement de l'assurance collective

349-12-2019

Renouvellement de l'assurance collective avec le Groupe Major

CONSIDÉRANT QUE notre couverture actuelle avec le Groupe Major vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Major présente un prix inférieur de plus de 10 % basé sur le régime actuel;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre déposée par Groupe Major pour une couverture en assurance collective identique à celle présentement offerte aux employés de la Municipalité de Lac-Simon;

QUE ce conseil accepte de renouveler la police d'assurance collective avec le Groupe Major selon les termes présentés à un coût de 5 360 \$ mensuellement pour l'année 2020;

ET QUE ce conseil mandate la directrice générale adjointe à signer tous les documents requis à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6 Facture AJ Environnement – Consultants en biologie pour l'évaluation environnementale de site Phase II et le rapport

350-12-2019

Facture AJ Environnement – Consultants en biologie pour l'évaluation environnementale de site Phase II et le rapport

CONSIDÉRANT la résolution numéro 260-09-2019 - Mandat – Évaluation environnementale – Phase II – AJ Environnement;

CONSIDÉRANT la réalisation d'une évaluation environnementale de site, Phase II, sur les lots situés au 103, 105 et 123 chemin du Parc, ainsi qu'au 475 de la route 321 à Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse au plan d'échantillonnage a donné de bons résultats aux analyses en laboratoire et que le site est conforme à la vocation présente du terrain et ne nécessite aucun autre travail environnemental;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise un déboursé de 9 950 \$ plus les taxes applicables, payable à AJ Environnement, Consultants en Biologie pour l'évaluation environnementale de site Phase II et le rapport.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

351-12-2019

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre et des salaires pour la période du 20 octobre au 23 novembre 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Liste des chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de 228 463,22 \$ et portant les numéros 16307 à 16392;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 252 412,59 \$;



No de résolution
ou annotation

- Liste des salaires des employés pour la période du 20 octobre au 23 novembre 2019, pour un montant total de 87 100,35 \$;
- Liste des salaires des élus du mois de novembre 2019 pour un montant total de 8 671,42 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe

4.2 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 508-2019 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

Madame Chantal Crête, conseillère, donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon. Dans un même temps, un projet de règlement est déposé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

4.3 Avis de motion et adoption du projet règlement numéro 509-2019 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec

Madame Chantal Crête, conseillère, donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la tarification pour les services de la Sûreté du Québec. Dans un même temps, un projet de règlement est déposé, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de novembre. Le maire remercie les employés municipaux pour leur dévouement durant la période du budget. Il parle également de l'incubateur de Thurso auquel il a refusé de participer.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Achat d'une piscine portative pour incendie

352-12-2019

Achat d'une piscine portative pour incendie

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit se doter d'une piscine portative lors des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la piscine actuelle est désuète;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a demandé deux soumissions;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 1 633,63 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport payables à Aréo-Feu ltée, pour l'achat d'une piscine portative Husky pour le service de sécurité incendie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-641.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Abat-poussière 2020

353-12-2019
Abat-poussière 2020

CONSIDÉRANT QUE, en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

CONSIDÉRANT les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE le Conseil retient l'offre de Multi Routes inc., et autorise l'achat d'un maximum de 60 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 17 700 \$ avant taxes incluant le produit, le transport et l'épandage;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Offre de service pour la réfection de deux ponceaux sur les chemins Haut-des-Côtes et Sabourin - de la MRC de Papineau

354-12-2019
Offre de service pour la réfection de deux ponceaux sur les chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin - de la MRC Papineau

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau a préparé le devis pour la réfection de deux ponceaux sur les chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin et que les ingénieurs ont effectué la surveillance sur le chantier;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entente avec la MRC de Papineau, les heures consacrées à ces services sont facturées au taux horaire approuvé par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean François David
Et résolu

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 3 464,03 \$ pour la surveillance du chantier de construction sur les chemins du Haut-des-Côtes et Sabourin, par le service d'ingénierie de la MRC de Papineau;

QUE cette dépense s'applique au programme d'investissement pour les travaux de réfection de ponceaux de chemins, au poste 23-04000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3 Résultat d'appel d'offres par invitation pour le remplacement d'un ponceau au 1130, chemin du Tour-du-Lac

355-12-2019
Résultat d'appel d'offres par invitation pour le remplacement d'un ponceau au 1130, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé pour le remplacement d'un ponceau au 1130, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à cette invitation et que le résultat est le suivant :

- Service d'excavation Jacques Lirette inc. 47 606,00 \$



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil retient l'offre de Service d'excavation Jacques Lirette inc., pour un montant 47 606,00 \$, plus les taxes applicables pour le remplacement d'un ponceau au 1130, chemin du Tour-du-Lac;

QUE ces dépenses s'appliquent au poste d'investissement 23-04000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4 Embauche d'un nouvel employé – Manœuvre aux Travaux publics

356-12-2019

Embauche de monsieur Kevin Hébert – Manœuvre aux Travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au sein du service des Travaux publics;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'offre d'emploi publié dans le journal de la Petite-Nation, sur le site internet de la Municipalité et afficher aux deux endroits prévus, soient à l'hôtel de ville et à la Caisse Desjardins de Chénéville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur au service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE ce conseil embauche monsieur Kevin Hébert, à titre de Manoeuvre aux services des Travaux publics;

QU'il soit soumis à une période d'essai de six (6) mois à compter du 9 décembre 2019;

QU'il bénéficie des avantages sociaux prévus à la Politique des ressources humaines;

ET QUE sa rémunération soit selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.5 TECQ – 2019-2023

357-12-2019

TECQ – 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs



No de résolution
ou annotation

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Adhésion 2020 de la COMBEQ pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du service d'urbanisme et son adjointe, madame Nathalie Gamet

358-12-2019

Adhésion 2020 de la COMBEQ pour monsieur Jérémie Vachon, directeur du service d'urbanisme et son adjointe, madame Nathalie Gamet

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dispense de la formation sur mesure et offre une protection additionnelle à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 380 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion à la COMBEQ de monsieur Jérémie Vachon, directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et une dépense de 235 \$ plus les taxes pour l'adhésion de madame Nathalie Gamet, adjointe du directeur de ce service;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Nomination des membres du CCU

359-12-2019

Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT le règlement numéro U-16-1 et les modifications y apportées par le règlement numéro U-16-2;

CONSIDÉRANT les résolutions 36-01-2018, 17-01-2019, 103-04-2019, 115-04-2019 et 221-08-2019 du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer six (6) membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat dont la durée n'excède pas deux (2) ans et qui est renouvelable;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'intérêt exprimé par les membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme à ce que leur mandat soit renouvelé et que ce mandat ait une durée d'un ou deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le mandat des membres actuels du CCU soit prolongé jusqu'à la séance ordinaire du Conseil du 7 février 2020;

QUE soit lancé en janvier 2020 un appel de candidatures pour sonder l'intérêt d'autres citoyens et citoyennes à siéger sur le CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Servitude pour un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le lot 5 870 296

360-12-2019

Servitude pour un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur le lot 5 870 296

CONSIDÉRANT le problème actuel de gestion et d'écoulement des eaux pluviales à proximité de l'adresse 1130, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un ponceau municipal sous le chemin du Tour-du-Lac en remplacement d'un ponceau existant endommagé, ce dernier devant être condamné;

CONSIDÉRANT le consentement du propriétaire du lot 5 870 296 du cadastre du Québec à signer une entente prévoyant que la Municipalité procède à l'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales sur ce lot, afin de pallier le problème ci-avant mentionné;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et le directeur du service des Travaux publics, monsieur Thierry Désormeaux à procéder à la signature d'une entente entre le propriétaire du lot 5 870 296 et la Municipalité, concernant l'aménagement d'un ouvrage de gestion durable des eaux pluviales sur le lot concerné;

QUE ladite entente fait partie des présentes, comme si elle y était au long reproduite;

QUE le Conseil autorise le directeur du service des Travaux publics à procéder aux acquisitions et travaux nécessaires pour la mise en place du nouveau ponceau et à la réalisation de l'ouvrage visé par l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Compte rendu des réunions du CDDÉ du 7 octobre et du 11 novembre 2019

Monsieur Jean-François David un compte rendu des réunions du CDDÉ du 7 octobre et 11 novembre 2019.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Lac-Simon célèbre Noël

361-12-2019

Activité « Lac-Simon célèbre Noël »

CONSIDÉRANT QUE l'activité de Noël de l'année passée fut un succès et que le Conseil aimerait renouveler cette même activité en décembre 2019;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette activité engendre des dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accorde une dépense d'environ 2 000 \$ pour l'activité Lac-Simon célèbre Noël, le samedi 21 décembre 2019;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-11000-493;

ET QUE la programmation des activités de la journée sera affichée sur le site internet de la municipalité et de la publicité sera préparée et circulera sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2 Feux d'artifice d'hiver

Madame Chantal Crête informe les citoyens que les feux d'artifice d'hiver auront lieu le samedi 29 février 2020 au 105, chemin du Parc.

D'ici cette date, les dépenses liées à cet événement seront estimées et approuvées par le Conseil.

10.3 La traversée à la nage à Lac-Simon

Madame Chantal Crête informe les citoyens du projet de la traversée à la nage à Lac-Simon avec la MRC de Papineau qui aura lieu le 8 août.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Compte rendu de la réunion MADA du 8 octobre 2019

Madame Chantal Crête donne des précisions sur le concours organisé par MADA pour nommer un nouveau nom au mini-put.

12. DIVERS

12.1 Modification à la résolution 298-10-2019 – Demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel – lot 5 870 483

**362-12-2019
Modification à la résolution 298-10-2019**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 298-10-2019, le Conseil a adopté la demande d'usage conditionnel du 850, chemin Riopel – lot 5 870 483;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution mentionne dans le 2e paragraphe du 4^e alinéa; À ne circuler en aucun moment avec ses attelages sur d'autres terrains privés que le sien ou les voies publiques, à moins d'obtenir les autorisations requises et d'en faire parvenir copie à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la résolution 362-12-2019 soit et est modifiée afin d'y lire; À ne circuler en aucun moment avec ses attelages sur les voies publiques, sur les terrains privés autres que le sien, à moins d'avoir obtenu les autorisations requises et d'en faire parvenir copie à la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PAROLE AU PUBLIC



No de résolution
ou annotation

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

363-12-2019
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe et sec-très. adj.